

Procès-verbal du conseil municipal du 08 avril 2025

La séance débute à 14h30

Sont présents : André PECH, Roxane LACUBE, Maggy PEYRADE, et Philippe CALVAYRAC.

Absent : Thomas CAVAYE.

La Secrétaire de Mairie, Marie FARO, est également présente afin de rapporter les éléments du budget.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

Mr le Maire ayant reçu des personnes désireuses de s'installer dans le village, le conseil municipal commence avec une demi-heure de retard. En conséquence, l'approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2025 est reportée au prochain conseil.

Approbation du compte financier unique de l'année 2024

Le rapporteur soumet le rapport relatif au compte financier unique 2024 faisant apparaître :

1/ Section de fonctionnement 2024 :

- Dépenses réalisées : 126916,60 €
- Recettes réalisées : 135080,25 €
- Solde de réalisation de l'exercice : 8163,65 €
- + Report excédent de fonctionnement 2023 : 79140,66 €
- **Résultat cumulé 2024 : 87304,31 €**

2/ Section d'investissement 2024 :

- Dépenses réalisées : 23379,81€
- Recettes réalisées : 50696,70 €
- Solde de réalisation de l'exercice : 27316,89 €
- + Report excédent d'investissement 2023 : 7934,96 €
- **Résultat cumulé 2024 : 35251,85 €**

Le compte financier unique représentant les dépenses et les recettes de l'année 2024 est conforme.

Pour procéder au vote, M le Maire quitte la salle.

Le compte financier unique est approuvé à l'unanimité des présents.

M le Maire réintègre la séance.

Vote du taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2025

M le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2024 est de nouveau voté à compter de 2025.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, M le Maire propose de maintenir les taux comme suit pour l'année 2025.

- Taxe d'habitation : 17,60 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,25 %
- Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 62,85 %

Le maintien des taux est approuvé à l'unanimité.

Subventions aux associations 2024 (article 65748)

Le conseil municipal décide, dans le cadre du vote du budget 2025 (article L 2311-7 du CGCT) d'octroyer les subventions suivantes :

NOTRE DAME DU CARLA : 50 €

ACCA : 1000 €

ASSOCIATION SCOLAIRE USEP VAL DE DAGNE : 100 €

Club « LES MONTLAURIERS » : 50 €

LUTTE CONTRE LE CANCER : 50 €

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS : 450 €

PREVENTION ROUTIERE : 50 €

VAL XIII : 250 €

Association de PECHE : 50 €

AFDAIM : 200 €

Pour obtenir une subvention, chaque association est tenue de présenter ses comptes à la mairie.

Aucune somme n'est allouée sans justificatifs financiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les montants proposés.

Vote du budget 2025 – M57

M le Maire propose les montants de chaque chapitre de la section de fonctionnement puis de la section d'investissement du budget primitif - M57 qui se résume comme suit :

Budget Primitif 2025 :

- | | |
|--|------------------------|
| - Fonctionnement : Dépenses : 217487,31 € | Recettes : 217487,31 € |
| - Investissement : Dépenses : 76161,85 € | Recettes : 76161,85 € |

Le budget primitif 2025 est adopté à l'unanimité.

Délibération gestion eau potable

Le conseil autorise M le Maire à adresser une lettre à L'Agglo Carcassonnaise afin de délimiter les pouvoirs de cette dernière dans la gestion de l'eau potable de la commune.

Questions diverses

La commune va devoir élaborer un plan de sauvegarde contre les incendies et les inondations.

Dans le cimetière, les racines des cyprès sont en train de démolir les fondations des murs d'enceinte. Il faut les éradiquer et mettre d'autres plantations à la place. Des membres du conseil seront délégués pour aller chez des pépiniéristes afin de choisir au mieux ces remplaçants.

Le conseil se termine à 16h00 par la signature des délibérations.

Le secrétaire Ph. CALVAYRAC



Le Maire A. PECH

